

République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le 11 FEV. 2026

ID : 041-214100323-20260210-DEC2026_008-DE

DÉCISION DU MAIRE

N°2026-008

MARCHÉS PUBLICS

**Opération Parc du Cosson – Modification de puissance (passage en triphasé)
du compteur électrique des toilettes publiques – 20 rue Nationale**

Le Maire de la Commune de Chailles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2022-12-05-5.4 du 15 décembre 2022 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 1-4° autorisant ce dernier à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la délibération n°041 032 070/2025 – 7.1 du 15/12/2025 portant « Budget principal – Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement – Exercice 2026 »,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} –

De retenir le devis n°8264819901 du 15/01/2026 de la Société ENEDIS située 45 avenue Stendhal 37200 TOURS, pour la modification de puissance (passage en triphasé) du compteur électrique des toilettes publiques situé 20 rue Nationale à CHAILLES, s'élevant à 604,08€ TTC.

ARTICLE 2 -

La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire, une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay

ARTICLE 3 -

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Chailles, le 10/02/2026



Le Maire,

Florent MARMAGNE

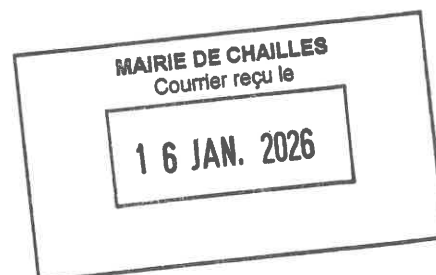


Certifié exécutoire compte tenu de la
publication ou de l'affichage le 10/02/2026

Le Maire,
Florent MARMAGNE

**Accueil Raccordement Électricité
Centre**

**MAIRIE DE CHAILLES
78 RUE NATIONALE
41120 CHAILLES**



Téléphone : 09 70 83 19 70 - (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 08h à 17h
Télécopie : 02 47 76 61 55
Adresse mél : cen-are@enedis.fr
N° affaire Enedis : **82648199**
N° PDL : **09660926170333**
Objet : **Offre travaux de modification de branchement**

Châteauroux, le 15/01/2026

Madame, Monsieur,

Vous nous avez demandé d'établir une offre pour modifier votre branchement au réseau d'électricité à l'adresse suivante :

**20 RUE NATIONALE
41120 CHAILLES**

J'ai le plaisir de vous adresser cette offre de raccordement n° 8264819901, d'un montant de 604,08 € TTC.

Cette offre comprend le descriptif de la solution technique retenue et son chiffrage au taux de TVA en vigueur. Elle est valable trois mois.

À compter de la date de réception en retour de votre offre signée, et sous réserve de la réalisation des travaux vous incombant, la modification de votre raccordement pourra être réalisée sous 6 semaines après réception des autorisations administratives.

La signature de l'offre de raccordement et le paiement de l'acompte sont à réaliser sur le Portail Raccordement : <https://connect-racco.enedis.fr>

L'Accueil Raccordement Électricité sera votre interlocuteur tout au long de votre projet, il se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 09 70 83 19 70.

Fabien HUBERT
Votre Conseiller Clientèle Distributeur

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

1/6



Offre de modification de raccordement électrique¹ n°8264819901 du 15/01/2026 valable jusqu'au 15/04/2026

Destinataire de l'offre :
MAIRIE DE CHAILLES

Demandeur : MAIRIE DE CHAILLES

Adresse du destinataire de l'offre :
78 RUE NATIONALE
41120 CHAILLES

Adresse des travaux de raccordement :
20 RUE NATIONALE
41120 CHAILLES

N° PDL : 09660926170333

Vous trouverez ci-dessous le détail de notre offre de modification de branchement, qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales ([Enedis-MOP-RAC_001E dans sa version en cours de validité](#)), faisant suite à votre demande.

1. Caractéristiques du nouveau raccordement

Votre raccordement est constitué d'un branchement sans extension de réseau électrique² sous maîtrise d'ouvrage Enedis.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Technique de raccordement : Branchement complet souterrain
- Puissance de raccordement : 36
- Nombre de phases : Triphasé

2. Contribution au coût du raccordement

Le montant à payer s'élève à 604,08 € TTC.

Il est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies, des travaux à réaliser par Enedis et du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de ce devis.

Le montant HT est ferme pendant la durée de validité de cette offre.

Le détail de ce montant figure en annexe.

3. Conditions préalables à la réalisation des travaux

Les conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement par Enedis figurent dans les Conditions Générales. Elles sont complétées par le détail ci-dessous des travaux préalables à réaliser par vos soins :

- Pose de fourreau
- Reprise de l'installation existante
- Dégagement de l'emplacement du tableau de comptage

¹ Pour une Installation de Consommation d'électricité

² L'extension est définie dans le décret n°2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité.

4. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de réalisation des études d'exécution et des travaux est de 6 semaines, à compter de la date de réception de votre accord sur la présente offre de raccordement et sous réserve de l'obtention par Enedis des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

5. Modalités de règlement

Vous pouvez choisir le montant que vous verserez au moment de l'acceptation de la présente offre (cocher la case correspondante à l'Article 7 Accord) :

- le montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 604,08 € TTC, ou bien
- un acompte correspondant à 50 % du montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 302,04 €. Dans ce cas, vous devrez obligatoirement régler le solde dès la présentation de la facture récapitulative, avant toute mise sous tension de votre raccordement.

Ces modalités sont valables quel que soit le demandeur (personne physique ou morale, quelle que soit sa raison sociale), à l'exclusion des collectivités locales et des services de l'État dont la comptabilité est gérée par le Trésor Public et pour lesquels l'offre de raccordement est acceptée par un ordre de service.

Le ou les règlements sont à effectuer :

- **En priorité, par carte bancaire (paiement sécurisé) ou par virement en vous connectant sur notre site <https://connect-racco.enedis.fr>**
- À défaut, par chèque à l'ordre d'Enedis ou par virement, à envoyer à l'adresse suivante :

Enedis, CELLULE FACTURATION RECOUVREMENT
18 Rue Galilée
41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

Quel que soit le moyen de paiement choisi, vous devez valider l'offre de raccordement en privilégiant la signature en ligne sur le Portail Raccordement : <https://connect-racco.enedis.fr>

A défaut, vous pouvez nous retourner l'offre de raccordement signée par courrier postal (ce mode de transmission engendre des délais de traitement supplémentaires).

Une fois les travaux terminés, nous vous adresserons une facture.

En cas de désistement de votre part, les dépenses que nous aurons engagées seront à votre charge.

6. Information du demandeur

L'Accueil Raccordement Électricité Centre est à votre disposition pour toute question relative à cette offre au 09 70 83 19 70 - (appel non surtaxé).

Pour toute réclamation relative à votre demande de raccordement, vous pouvez écrire au Responsable de l'Accueil Raccordement Électricité 45 avenue Stendhal - 37200 Tours.

7. Accord

Nous vous invitons à signer votre offre, en priorité, depuis le portail <https://connect-racco.enedis.fr>

À défaut, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette offre accompagné du règlement choisi à l'Article 5.

Numéro de l'offre de raccordement : 8264819901

Montant total de l'offre de raccordement (TTC) : 604,08 €

Nom ou société³ : Commune de Chailles

Mode de règlement :

☐ règlement total ☐ acompte de 50%

☒ ordre de service (pour collectivité locale ou service de l'État)

À : Chailles

Le : 10/02/2026

Signature ou cachet, précédé des mentions manuscrites « Offre reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord »

"Offre reçue avant réalisation des travaux"
"Bon pour accord"

Le Maire,



Date souhaitée de mise en service : Urgent - le plus tôt possible

Florent MARMAC

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation que vous pouvez exercer sans pénalités ni sans avoir à justifier d'un motif quelconque, dans un délai de sept jours francs à compter de la date d'acceptation de la présente offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque les travaux de raccordement ont commencé, avec votre accord exprès, moins de sept jours après votre acceptation de la présente offre.

Vous exercerez votre droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel, auprès de l'interlocuteur qui gère votre dossier. Le paiement que vous avez effectué vous sera alors remboursé et votre dossier clôturé.

³ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

Annexe : détail de la contribution au coût du raccordement

Votre installation est située dans la zone géographique de raccordement 1.

Travaux de branchement

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant HT facturé (*)	Taux TVA
BV7.2 - Adaptation panneau de contrôle, liaison en domaine privé ou branchement aérien	1	Prestation	839.00	839.00	503.40	20

(*) Le montant facturé tient compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007. Cette réfaction pour les branchements est actuellement égale à 40%.

Travaux complémentaires

(Aucune ligne de travaux complémentaires)

Total général

Montants en €	Montant total HT facturé	Montant TVA (**)	Montant TTC (**)
Travaux de branchement soumis à 20 % (**)	503,40	100,68	604,08
Travaux complémentaires soumis à 20 % (**)	0,00	0,00	0,00
À RÉGLER	604,08 € TTC (**)		

(**) Le taux de TVA est celui en vigueur à la date d'émission du devis. En cas de modification de ce taux, le montant TTC de la facture finale est susceptible d'être modifié pour en tenir compte, selon les modalités d'application qui seraient définies.

